

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Au moment où les dernières nouvelles de Crimée nous portaient à penser que les opérations étaient généralement suspendues, une dépêche de Londres nous informe qu'un nouveau succès vient de couronner nos armes. D'immenses magasins de fourrages et de grains ont été détruits, sur les côtes de la mer d'Azoff, par les marines alliées dont les troupes de débarquement ont pu accomplir leur œuvre de destruction, malgré la présence d'un corps de quatre mille Russes. Tout n'est donc pas fini, même dans la mer d'Azoff qu'on croyait désertée par nos bâtiments et qui se trouve au contraire incessamment fouillée par nos infatigables marins.

Les Russes, de leur côté, affolés pour ainsi dire, par leurs revers, ne savent plus à quel parti ils doivent se résigner pour échapper à leur inévitable défaite. Une dépêche de Berlin confirme le voyage du Czar en Crimée, et fait figurer ce dernier à une grande revue de l'armée du général Gortschakoff, passée le 10 entre les hauteurs de Mackensie et les forts du Nord de Sébastopol. On ne peut donc qu'en inférer l'éventualité probable de quelque nouveau coup de tête semblable à ceux de Traktir et d'Inkermann. Ce n'est pas tout : les états-majors russes procèdent à des remaniements continuels dans les commandants de leurs corps d'armée, signe certain de leur désarroi.

On nous écrit de St-Petersbourg que de nouveaux changements assez importants viennent d'être opérés dans l'armée. Le premier des deux grands corps de cavalerie de réserve était commandé par le général Helfreich, le second par le général Schabelski, opposé au général d'Allonville près d'Eupatoria. Ces deux généraux viennent d'échanger leurs commandements. Au premier corps, actuellement sous les ordres du général Schabelski, appartiennent, outre les trois brigades combinées de réserve dont une partie se trouve depuis longtemps en Crimée sous le commandement du lieutenant-général Rujoff, les deux divisions de cuirassiers que l'empereur a inspectées à Nicolaïeff et que commandent les généraux Masurkeviev et Wiesinghoff. Dans le second corps

sont comprises la division de réserve de Uhlans du lieutenant-général Radziwill qui remplace le général Korff et les deux divisions de dragons dont quelques régiments sont en Asie avec le général Mourawieff.

Des modifications ont été également opérées dans l'infanterie. Le lieutenant-général Lawloff, qui déjà commandait la 11^e division, à la bataille d'Inkermann, a permuté avec le général Wesselitski, chef de la 17^e division. Le major-général Nosoffemanus a été placé à la tête de la 1^{re} brigade de la 16^e division, commandée au début de la guerre, par le major-général Tchalkanoff, blessé à la bataille de l'Alma et fait prisonnier par les Français.

Enfin le régiment de tirailleurs de la famille impériale, composé de paysans des apanages de la couronne, et fort de 3,000 hommes, est parti dans le mois de septembre, de Moscou, où il avait été transporté par le chemin de fer, pour la Crimée, où il est probablement arrivé actuellement. Ce corps a reçu l'instruction militaire à Zars-Kaja-Slavianka après avoir été armé de carabines Minié fabriquées à Tula.

Néanmoins, malgré toutes ces mesures in extremis nous ne pouvons qu'attendre avec une confiance croissante les événements à venir. Toute agression des Russes ne pourrait être pour nous qu'une bonne fortune. — Havas.

Le roi de Piémont s'est embarqué dans la matinée du 20, à Gènes, pour se rendre à Marseille, et il est probable qu'au moment où nous écrivons Sa Majesté Sardé foule le sol hospitalier de la France. Cet événement, qui comptera dans les fastes de la nation piémontaise et qui servira de digne pendant à la visite mémorable de la reine Victoria, à Paris, a lieu, nous nous plaignons à le constater, sous les plus favorables auspices. Le chevaleresque souverain du peuple sarde va recueillir, sans aucun mélange de soucis, les témoignages d'affection et d'estime que lui ont mérité sa politique loyale et le courage héroïque de sa brave armée. Il vient après avoir glorieusement conquis sa bonne part des lauriers remportés par les défenseurs de la civilisa-

tion, sur la terre lointaine de la Crimée.

En France, comme en Angleterre, le roi Victor-Emmanuel sera le bien-venu ; à Paris, comme à Londres, les acclamations des populations, les témoignages d'amitié des souverains alliés lui prouveront que la solidarité tutélaire de la Grand-Bretagne et de l'Empire Français avec son propre royaume, récompensera dignement et fructueusement sa généreuse conduite. « Les Sardes, dit encore aujourd'hui le Times, méritent d'être une grande nation, car ils se sont montrés dignes de l'Empire. Le simple et noble discours du Roi, à l'ouverture des Chambres, sera lu avec une profonde émotion partout où, dans les Etats de ce monarque, on parle le français et l'anglais. Nous espérons saluer bientôt de nos acclamations son arrivée sur nos rivages, et lui prouver d'une manière éclatante que l'Angleterre apprécie et admire son caractère et qu'elle attache un haut prix à l'amitié d'un allié si intelligent et si brave. »

Ce que dit la principale feuille de Londres sera ratifié par la parole même des peuples et des souverains unis de l'Angleterre et de la France.

Les journaux de Turin nous apprennent qu'au moment même où le Roi quittait Gènes, le nouveau président de la Chambre des Députés proclamait, aux applaudissements de l'Assemblée entière, le concert invariable de la Couronne et de la majorité pour défendre, jusqu'au bout, les destinées de la civilisation européenne. Cette déclaration, formulée au nom des représentants de la nation piémontaise, sera entendue en Europe, et particulièrement parmi nous, alors surtout que la plus haute expression de la nationalité sarde se trouvera en présence de nos populations amies.

La visite du Roi de Piémont à l'empereur Napoléon III sera donc le digne couronnement de tous les grands faits qui ont eu lieu depuis six mois, soit dans l'Europe occidentale, soit sur le théâtre de la guerre. — Havas.

LES SUCRES. — Nous lisons dans les journaux du Havre :

« Les Chambres de commerce ont reçu du Ministre une lettre dans laquelle il expose qu'il est

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

M. Meadows avait trop compté sur la patience du lieutenant et sur le caractère demi-officiel que lui donnaient ses fonctions. M. Parker, habitué à traiter durement des matelots, que certes il estimait plus que des policemen, prit M. Meadows par l'oreille ; et, le faisant prouetter sur lui-même, il l'envoya tomber dans un fauteuil, à dix pas plus loin. A peine se fut-il livré à cet acte, un peu brutal, qu'il se repentit de sa vivacité : il avait manqué aux devoirs de l'hospitalité en maltraitant un homme qu'il devait écouter, ou du moins renvoyer sans le frapper ; il avait violé la loi, en portant la main sur un agent dans l'exercice de ses fonctions. L'oreille de M. Meadows était déchirée, son sang coulait ; M. Parker pensa qu'il ne pouvait réparer sa faute que par cette panacée universelle qui cicatrise toutes les plaies en Angleterre, et même ailleurs ; il tira son portefeuille de sa poche, et prenant quelques billets de banque, il les offrit au policeman.

— Je vous remercie, Monsieur, dit M. Meadows avec humilité et en prenant les billets de banque ; oui, il est possible à la police de ravoir cette cassette ; la police peut faire pendre les voleurs, elle ne peut pas les forcer à restituer... Mais, Monsieur, il y a un moyen.

— Un moyen, s'écria M. Parker, et lequel ?
— On peut voir le capitaine.
— Le chef des voleurs ?
— Oui, Monsieur, ce Blackheath.
— Et il me rendrait ce qu'il m'a volé ?
— Peut-être, Monsieur.
— Comment, un homme qui s'expose à être pendu pour s'emparer d'un trésor, rendrait ce trésor ?
— C'est possible, Monsieur.
— Il faut ajouter, dit M. Parker, que j'ai repoussé ces coupe-jarrets à coup de pistolets, et que ces gentlemen, pour leur donner le nom qu'ils prennent, ne s'en sont pas bien trouvés.
— Vous avez tué trois des gens du capitaine, dit M. Meadows, et vous en avez blessé quatre.
— Il doit donc être fort mal disposé à mon égard.
— N'importe, Monsieur.
M. Parker croisa ses bras sur sa poitrine, et regarda le policeman entre les deux yeux :
— Ah ça ! lui dit-il, j'aime à voir clair dans mes affaires. Ce capitaine ne doit pas m'aimer beaucoup : quel intérêt peut-il avoir à me rendre ce qu'il vient d'acquiescer au prix de tant de peines et de dangers ?... à moins qu'il n'ait vidé cette cassette ou ce coffret, et qu'il ne me le rende vide... J'entends, j'entends, la coquille de la noix, après que l'amande a été mangée.
— Non, Monsieur, la cassette n'a pas été ouverte.

— Vous le savez ? vous connaissez donc ce misérable chef de voleurs ? vous le voyez donc ?... Vous êtes peut-être un de ses complices ?

Et le lieutenant saisit M. Meadows à la gorge, et, tout en serrant le cou du malheureux jusqu'à l'étrangler, il allait appeler les domestiques de la maison pour leur livrer le coupable. Le policeman tomba à genoux et demanda grâce. Il n'était pas précisément complice du vol, il appartenait réellement aux bureaux de Bow-Street, mais il avouait avoir eu la faiblesse de pactiser avec le capitaine ; il était à ses gages, et, puisqu'il fallait dire la vérité tout entière, c'était le capitaine lui-même qui l'envoyait chez M. Parker. Aussi le lieutenant apprit un genre de corruption nouveau pour lui, et dont il n'avait garde de se douter. La police était instruite, en effet, mais son agent avait laissé commettre le vol.

M. Parker s'éloigna avec dégoût de l'être abject qui lui demandait grâce.

— Je vais vous livrer au shériff, lui dit-il.
— Vous le pouvez, répondit effrontément M. Meadows, et c'est un danger auquel le capitaine m'a exposé malgré moi ; mais alors vous n'aurez pas la cassette.

— Je ne vois pas l'intérêt de votre chef de voleurs, dans tout ceci, dit encore M. Parker.

— Monsieur, répondit le policeman, le capitaine ne donne pas ses raisons à ceux qu'il emploie, loin de là ; mais n'est-il pas probable que cette cassette, appartenant

informée qu'une hausse extraordinaire s'est manifestée dans les prix des sucres, par suite de nombreux achats de pays étrangers, notamment l'Angleterre; que depuis les avis parvenus au ministère, non-seulement les sucres étrangers, mais aussi ceux des colonies françaises, aussitôt arrivés dans les ports de France, étaient réexportés immédiatement pour l'Angleterre, la Belgique et certaines contrées de l'Italie. Cette situation lui paraît avoir de la gravité, le sucre étant une denrée de première nécessité; par suite, le Gouvernement s'est préoccupé de ces circonstances exceptionnelles, qui ne peuvent manquer de réagir sur la consommation. En conséquence, le Ministre invite les Chambres de commerce à lui adresser, dans le plus bref délai, un état du prix des sucres sur leur place respective, depuis le 1^{er} octobre jusqu'à ce jour; un état de situation des entrepôts; une donnée sur les arrivages attendus; enfin, des observations sur la situation présente. Le Ministre demande, pour conclure, quelles seraient les mesures exceptionnelles à prendre pour sauvegarder les intérêts des consommateurs et assurer nos approvisionnements en sucres. — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

La Porte-Ottomane déploie une grande activité pour faire fournir à Omer-Pacha et à Sélim-Pacha, à Suchum-Kalé et à Erzeroum, tous les approvisionnements de guerre nécessaires. On ne sait rien des mouvements de Sélim-Pacha à Erzeroum; mais en ce qui concerne la composition de son corps, on dit qu'il y a à Erzeroum des régiments de la garde, du Nizam et des réserves qui font partie des meilleures troupes de l'armée turque. Tout ce qui restait de l'armée turque en Crimée va passer en Asie, afin de renforcer l'armée d'Omer-Pacha.

Londres, lundi 19 novembre. — « L'amirauté anglaise a reçu des dépêches de Crimée, lui annonçant que, dans les journées du 5 et du 6 novembre, le capitaine Osborne a détruit, près de Gheiskliman, sur la mer d'Azoff, d'énormes quantités de grains et de fourrages emmagasinés par masses compactes dans six quartiers occupant un terrain d'une étendue de deux milles, le long de la côte et destinées aux armées russes du Caucase et de la Crimée.

» Pour accomplir leur entreprise, les alliés ont débarqué sur trois points, en présence d'un corps de quatre mille Russes, composé d'infanterie et de cavalerie. — Havas.

Lord Panmure a reçu du général sir William Codrington, la dépêche suivante en date du 16 novembre :

« Une très-violente explosion d'une partie des approvisionnements de poudre appartenant au parc de siège des Français a eu lieu hier à 3 heures du soir. Le feu s'est communiqué à notre équipage de siège qui était tout auprès, mais qui ne contenait pas de poudre, et où se trouvaient seulement quelques bombes chargées de la marine, qui, pour la plupart ont pu être emportées; mais les pertes que nous avons éprouvées, en hommes et en matériel, sont considérables. La grande explosion avait lancé des bombes sur le camp où se trouvait notre équipage de siège; les baraques de la 1^{re} brigade ont

été complètement bouleversées sans même qu'elles aient pris feu. Tous les officiers et soldats se trouvaient réunis sur ce point au moment de l'accident, où ils étaient occupés activement à des travaux. Je me suis assuré que tout danger avait cessé à sept heures du soir, au moment où je me suis retiré. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

« Berlin, lundi 19 novembre. — On reçoit par Saint-Petersbourg les détails suivants sur le voyage du Czar en Crimée. C'est le 7, que l'empereur Alexandre a passé l'isthme de Perekop. Il est arrivé, le 8, à Simphéropol, est parti, le 9, pour Batchiserai et a passé, le 10, les troupes en revue, depuis les forts du nord de Sébastopol jusqu'aux hauteurs de Mackensie. — Havas.

« Koenigsberg, lundi 19 décembre. — Le Czar a ordonné au ministre de l'intérieur de lever l'état de siège, à Saint-Petersbourg, avant son arrivée dans la capitale.

» On a pris, dès le 9 novembre, les mesures préliminaires pour préparer l'accomplissement de la volonté impériale.

» La suite d'Alexandre II rentre peu à peu à Saint-Petersbourg. — Havas.

Koenigsberg, mardi 20 novembre. — Le Czar a inspecté, le 11 et le 12, les troupes campées sur les bords du Belbec et de la Katcha.

« Londres, lundi 19 novembre. — Le *Globe* dit que M. Labouchère succédera à lord Molesworth comme ministre des colonies. Le général Simpson arrivera à Londres dans quelques jours.

» Les consolidés ont fermé à 88 1/4.

» Le général Codrington a adressé au ministre de la guerre la dépêche suivante, en date du 16 novembre.

» Notre perte causée par l'explosion d'hier est de 22 tués, y compris un officier, et de 119 blessés, parmi lesquels 3 officiers. 4 hommes n'ont pas été retrouvés.

« Turin, 20 novembre. — Le Roi s'est embarqué ce matin, de Gènes pour Marseille, avec une brillante cour militaire. Le duc de Grammont l'accompagne.

» Le comte de Cavour et M. d'Azeglio sont partis directement pour Lyon, où ils doivent rejoindre le Roi.

« Madrid, lundi 19 novembre. — Tristany s'est réfugié en France. La tranquillité est complètement rétablie à Sarragosse, elle n'a point été troublée dans les autres provinces.

» La Reine a ouvert hier l'université.

» Aujourd'hui, il y a grand bal au palais. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* : — L'incendie qui s'est déclaré, dimanche soir, à la Manutention du quai de Billy n'a pas eu, heureusement, la gravité qu'on pouvait craindre.

Un seul magasin à blé, isolé de la Manutention proprement dite et du Moulin, a été brûlé. Les immenses approvisionnements de l'administration, en blé et en farine, restent donc presque intacts, et ils

seront reportés bientôt au grand complet, au moyen des blés achetés à l'étranger, qui sont en cours de réception ou de voyage.

— On lit dans l'*Ariégeois* :

« On raconte qu'un haut fonctionnaire de Paris, ancien préfet de l'Ariège, entrant, le dimanche, comme simple particulier à l'Exposition, s'arrêta près d'un groupe de trois ou quatre campagnards en extase et répétant sans cesse : « Oh ! que c'est bien ceci ! »

» A ce moment, l'un d'eux apercevant le buffet où des centaines de visiteurs étaient attablés : — Tiens, dit-il, et l'on mange ici ! — Et qui paie ? demanda l'autre. — Mais parbleu, c'est l'Empereur, répond le fonctionnaire qui passe. — Ça vrai ? — Assurément. — Tout de même, midi, j'ai faim, se dirent entre eux les campagnards, et les voilà assis à la table du fameux Chevet. On les sert, ils mangent et boivent à satiété, puis ils se lèvent pour continuer la visite de l'Exposition.

» Aussitôt, à son tour, le garçon demande : Holà ! qui paie ? — Mais c'est l'Empereur, oui là ! — Oui, oui, c'est l'Empereur qui paie, reprit notre ancien préfet qui se tenait aux abords pour épier le dénouement.

» Le garçon comprit et congédia, en s'excusant, les rustres qui répliquaient : Ah ! je vous disions bien, mon ga... et v'la. Et nos dîneurs à bon marché de s'éloigner en répétant : Que c'est bien ceci, vive l'Empereur !

» On dit qu'en apprenant cette plaisanterie, l'Empereur en a ri autant que celui qui en fit les frais.

— On connaît le rapport du général prince Gortschakoff, qui, lors de la prise de Sébastopol par les troupes alliées, s'est beaucoup félicité de l'heureuse retraite de ses troupes, qui n'auraient perdu que 125 hommes en passant de la partie sud à la partie nord de la ville.

Une lettre écrite par un jeune marin à son frère, et que cite le *Petit Courrier de Bar-sur-Seine*, semble n'être pas beaucoup d'accord avec ce rapport. Voici le passage de cette lettre qu'on a bien voulu nous communiquer et qui annoncerait, au contraire, une retraite un peu précipitée, si l'on en juge par les malheurs qu'elle aurait causés :

« ... Je veux te raconter une pêche miraculeuse faite ces jours derniers dans le port de Sébastopol. Des marins français étaient occupés à sauver du désastre tout le matériel pouvant encore servir. L'un d'eux aperçut une espèce de caisse qui se trouvait au fond de l'eau; croyant déjà avoir trouvé le coffre-fort de Gortschakoff, il entre dans la mer et cherche à le ramener au rivage; mais impossible. Force lui fut donc de prévenir ses camarades pour avoir de l'aide. Enfin, au moyen d'un cabestan, on ramène à terre un canon de campagne russe, son caisson garni de munitions et les chevaux tout attelés. Où il y en avait un, il pourrait bien s'en trouver plusieurs, se disent tout naturellement les marins qui venaient de faire cette trouvaille. En effet, on continua les recherches, et quand l'heure du départ fut arrivée, nos pêcheurs avaient ramené à terre une batterie de campagne complète, six pièces avec tout leur attelage. »

— Le *Journal d'agriculture pratique* publie, dans

à des personnes considérables, ayant été enlevée chez vous, qui, à votre crédit particulier, pouvez joindre celui de lord Nelson, le capitaine doit croire qu'il est dangereux de la garder ?

— C'est une réflexion qu'il devait faire avant le vol, dit M. Parker.

— Quand l'affaire a été résolue, vous n'étiez point encore à Londres, poursuivit M. Meadows, on a eu le tort de ne pas l'abandonner lorsqu'il a vu que vous habitez votre maison. Enfin, Monsieur, certaines réflexions n'en sont pas moins bonnes pour être tardives... Je vous ai dit, ajouta M. Meadows, que la police ne pourrait pas ravoir votre trésor; mais si elle le veut fermement et vous aussi, elle mettra la main sur les voleurs, et le capitaine redoute beaucoup le séjour de Newgate.

Les motifs allégués par le policeman, sans être tout-à-fait concluants, paraissent plausibles.

— Et ce Blackheath, ce docteur Tompson, dit M. Parker, me convie à l'aller voir chez lui ?

— Il vous prie de lui faire cet honneur.

— C'est se livrer à moi, reprit M. Parker.

— Oh ! non, Monsieur; d'ailleurs le capitaine sait qu'on peut se fier à la générosité de M. le lieutenant Parker.

— Et que me demande-t-il en échange de cette cassette ?

— Probablement de ne point porter de plainte et

d'assoupir cette affaire autant que vous le pourrez.

— Encore un mot, dit M. Parker, à qui ai-je affaire, s'il vous plaît ? à l'agent de Bow-Street, ou à l'ami, au complice, ou, si vous le voulez, au messager du capitaine ?

— Au messager, Monsieur, répondit M. Meadows, qui baissa les yeux, malgré son effronterie.

— Partons, reprit M. Parker.

— Vous direz à ma mère que je m'absente pour une heure.

— Ah ! Monsieur, dit M. Meadows, vous ne serez guère revenu ici avant trois heures.

— Je reviendrai pour le dîner; qu'on ne m'attende pas avant.

Et il quitta la maison, accompagné de M. Meadows.

Ce départ subit fut un nouveau sujet de crainte pour mistress Parker, et il effraya sérieusement M^{lle} de Castres, déjà épouvantée des événements de la nuit. La conversation de M. Parker avec l'agent de police avait été longue et mêlée d'éclats de voix qui éveillèrent la curiosité des domestiques : ils avaient écouté aux portes, de manière que les deux dames ne tardèrent pas à apprendre qu'un homme, au moins suspect, après avoir subi les violences de M. Parker, l'avait enfin conduit où?... dans la caverne des voleurs, dans le caveau le plus reculé de l'autre qu'habitait le chef lui-même des brigands, le fameux capitaine Blackheath.

— Je ne comprends pas pourquoi M. Parker s'expose ainsi, dit Marie de Castres, tous les diamants du monde ne valent pas, à mes yeux, sa sécurité, qu'il compromet sans cesse pour moi.

— Ma chère enfant, répondit mistress Parker en embrassant Marie, vous êtes vraiment une fille selon mon cœur. Il n'y a pas, dans toute l'Angleterre, une seule miss qui fasse aussi peu de cas de la richesse, que vous, et, sur ce point, James et moi nous vous ressemblons; mais, James ne veut pas laisser dépouiller sa femme. Ce n'est pas de l'avidité, c'est de l'amour-propre... Pour moi, continua mistress Parker, je ne suis point en peine de James. Ce capitaine de voleurs veut, sans doute, réparer le mal qu'il a fait, et il ne peut d'ailleurs rien entreprendre contre James. On ne fait pas disparaître un officier de Sa Majesté comme une cassette. Il reviendra dîner avec nous, Marie, et nous aurons aussi votre cousin, une tête évantée, Marie, mais un garçon fort aimable... Je veux vous marier sans retard, mon enfant, malgré votre deuil : il est à propos que votre cousin soit un des témoins de votre mariage.

On annonça M. de Castres.

— A la bonne heure, dit encore mistress Parker, il va nous raconter ce qui s'est passé cette nuit à New-Street, car James n'a point donné de détails.

(La suite au prochain numéro.)

sa chronique agricole de l'Angleterre, le compte-rendu du concours de Carlisle. Il est important pour les agriculteurs français de se tenir au courant des progrès de l'art agricole en Angleterre, le pays des perfectionnements.

C'est dans ce concours qu'ont eu lieu les essais des *charrues à vapeur*. Une prime de 5,000 fr. était accordée à la machine à labourer. Les résultats ont, en général, été fort satisfaisants. La question du labourage à la vapeur n'est pas loin d'être entièrement résolue.

On a essayé aussi, avec succès, une machine à vapeur pour le drainage.

M. Rabion de la Trébois read compte avec détails de ces curieuses expériences. Aucune machine de ce genre ne figure à l'Exposition universelle.

CHRONIQUE LOCALE.

L'hiver commence ; déjà il a étendu sur nous son manteau de souffrances et d'angoisses : la gêne, la misère, plus dures, plus hideuses que jamais, envahissent grand nombre de familles : trois années de disette assombrissent la position.

Ici, c'est un père de famille, rangé, économe, intelligent ; il travaille chaque jour, et ne se nourrit que d'un morceau de pain sec ; pourtant il n'est pas assuré d'avoir, le lendemain, pour lui, sa femme et ses enfants, un autre morceau du même pain. Là, c'en est un autre : s'il a du pain, il n'a pas de quoi payer son loyer ; il manque de bois et ses enfants grelottent ; ils n'ont pas de vêtements ; la mère, dont les privations ont tari le sein, ne peut allaiter son enfant. Où prendre du lait pour suppléer le sien.

Telle est une des physionomies de la misère actuelle. — Les souffrances sont infinies, le zèle et les moyens de soulagement peuvent être et doivent être infinis comme elles. Les remèdes, les consolations ne manqueront pas, si chacun de nous, dans les limites de sa position, veut remplir son devoir ; si nous faisons tous ce que nous devons, si nous élargissons nos cœurs en proportion des calamités publiques et particulières, si nous nous appliquons à faire le bien sous toutes les formes, si nous avons, en un mot la *charité* qu'il ne faut pas confondre avec l'*aumône* ; la *charité*, c'est-à-dire l'amour du prochain, l'amour surtout de celui qui souffre ; oh ! alors, la misère, si elle ne disparaît pas, puisque CELUI qui a passé sur la terre en faisant le bien, nous a dit : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, si la misère ne disparaît pas entièrement, elle s'amointrira, du moins, elle deviendra moins lourde, moins nombreuse.

Que tous ceux donc qui possèdent au-delà du nécessaire, qui, chaque année, avaient l'habitude fort honorable et fort sage, de faire des réserves, de grossir leur pécule, que tous thésaurisent, cette fois, d'une autre façon, qu'ils placent leurs économies dans le sein des ouvriers et des pauvres. Les intérêts qu'ils toucheront ailleurs qu'ici-bas seront d'un taux assez élevé pour qu'ils en soient heureux et contents, et d'ailleurs ils recueilleront, dès ce jour, une joie, une satisfaction qui ne sont pas sans valeur pour le cœur et pour l'âme.

Faisons donc la répartition de ces épargnes : aux uns, c'est-à-dire aux infirmes, aux vieillards, aux familles nombreuses, pour le soutien desquelles le prix du travail, quelque élevé qu'il fût, serait insuffisant, distribuons l'aumône et un travail proportionné aux forces ; aux autres qui peuvent et veulent se suffire par le travail ; donnons le travail seulement en le rétribuant convenablement. C'est là toute leur ambition ; habitués à vivre à la sueur de leur front, ils redoubleront de courage et d'efforts ; leur ambition sera pleinement satisfaite, leur joie sera comble quand ils pourront, chaque soir, apporter un salaire suffisant aux besoins raisonnables de la famille.

Ce noble orgueil, cette louable ambition, seront compris de tous ceux qui sont ou ont été travailleurs, et tout Saumur est dans cette catégorie ; tous ceux qui possèdent à un titre quelconque parmi nous, ont conquis cet avoir par le travail ; ils peuvent en être fiers, c'est, à notre sens, un beau titre de gloire : le travail anoblit, parce que le travail moralise, et la noblesse, c'est la moralité de l'esprit et du cœur.

Que chacun de nous donc fasse travailler ; ne reculons pas devant certaines dépenses d'utilité ou de luxe ; dans les cités tous les intérêts sont liés ; quand celui-ci gagne, il fait profiter celui-là du gain qu'il a fait, et ce dernier, à son tour, partage avec son voisin. Ce résultat est forcé. — Faire travailler donc, c'est arracher les populations aux angoisses de la misère, c'est les moraliser et leur procurer la tranquillité de l'esprit et du cœur, tous s'efforceront d'atteindre ce but si désirable.

P. GODET.

M. le colonel Elie de Jourdan, autrefois capitaine instructeur à l'École de Saumur, vient de mourir à Constantinople de la dysenterie. — Cette perte vivement sentie dans l'armée est doublement regrettable pour nous, car M. de Jourdan était Angevin.

P. GODET.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce vient d'adresser à MM. les Préfets la circulaire suivante :

MONSIEUR LE PRÉFET, ma circulaire du 22 mai 1855, relative à la fabrication et à la vérification des balances de comptoir dites *Roberval*, ayant donné lieu à quelques observations, je crois devoir, après avoir pris de nouveau l'avis du comité consultatif des arts et manufactures, en modifier comme il suit les prescriptions principales :

1° A partir du 1^{er} janvier 1856, les couteaux et coussinets des balances système *Roberval* seront construits en acier trempé et poli ; toutes les autres parties sujettes à frottement seront en acier trempé ;

2° Les fleaux et autres pièces du mouvement seront préférablement en fer forgé ; mais ils pourront être en fonte, pourvu que cette matière soit suffisamment malléable pour recevoir l'impression du poinçon de vérification. Les instruments qui ne satisferaient pas à cette condition essentielle seront refusés. Les fleaux devront avoir la force nécessaire pour la portée de la balance. Sur le socle sera indiqué le maximum de cette portée ;

3° Les balances devront être présentées au poinçonnage entièrement montées. Si elles sont venues, il devra être réservé sur l'un des bras, et aussi près que possible du centre du fleau, une place nette pour l'apposition du poinçon.

Les autres prescriptions et recommandations contenues dans ma circulaire du 22 mai sont, d'ailleurs, maintenues. Veuillez, Monsieur le Préfet, porter immédiatement à la connaissance des fabricants et marchands d'instruments, ainsi que des détaillants du commerce, les nouvelles dispositions qui précèdent, et faire parvenir un exemplaire de ces instructions à chacun des vérificateurs des poids et mesures de votre département. Il est possible que, sur quelques points, leur application ne soit pas exempte de toute difficulté ; mais il est du devoir des agents d'en chercher la solution dans leur propre expérience, leur intelligence et leur bonne volonté ; je vous prie de leur adresser des recommandations en ce sens.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Signé ROUHER.

Caisse d'Épargne de Saumur.

AVIS IMPORTANT.

Au 31 décembre de chaque année, les intérêts doivent être portés sur les livrets ; en conséquence, les déposants devront se présenter à la Caisse dans la 1^{re} quinzaine de janvier prochain pour cette opération, et ceux qui ont encore laissé leurs livrets à la Caisse sont invités, de nouveau, à venir les retirer.

DE SUITE

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le chemin de fer de Roustchouk, à Kustand-je, s'avance rapidement, grâce à l'activité que déploie l'ingénieur français Lalanne et les personnes employées sous ses ordres. — Havas.

— Saint-Petersbourg, mardi 20 novembre. — « Le Czar est arrivé ici la nuit dernière en parfaite santé. » — Havas.

Nous annonçons l'arrivée dans notre ville de

M. DECOURT,

Seul propriétaire de l'*électro-magnétique*.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se rendre compte des effets admirables au moyen de cet appareil pour le traitement des *maladies rhumatismales et nerveuses*, qui compte déjà à Paris, à Lyon et dans quelques départements, plus de dix cas de guérison de maladies pour la plupart incurables.

Nous croyons nous rendre utile à nos lecteurs en reproduisant une partie de sa brochure :

L'*électro-magnétique* est une nouvelle application qui a pour but de rétablir dans l'organisme humain l'équilibre et la circulation légale du fluide nerveux suspendue ou opprimée dans quelques-unes de ses parties ; or, il a été invariablement reconnu que le fluide galvanique remplit exactement, à la place de l'influence nerveuse supprimée ou suspendue, toutes les fonctions vitales relatives à cet organe ; en un mot, c'est un fait constant que le galvanisme supplée si complètement à l'action du fluide nerveux, que sous l'influence de l'un ou de l'autre, les fonctions organiques s'opèrent avec une égale perfec-

tion, faits dont les premières autorités scientifiques de la France et d'Angleterre ont reconnu la réalité et les mérites supérieurs.

Genres de maladies qui peuvent se guérir au moyen de cet appareil.

Maladies nerveuses de la tête. — Torticolis, douleur du cou. — Rhumatisme dans les épaules et dans les bras. — Faiblesses et paralysie du bras. — Faiblesses du poignet et contraction de la main et des doigts. — Névralgies dans les épaules et dans les bras. — Danse de Saint-Guy. — Rhumatismes de l'articulation du genou. — Sciatiques. — Faiblesses de la cheville du pied. — Goutte. — Maladies de l'épine dorsale et du système nerveux en général. — Gastralgies. — Maladies de la vessie. — Affections de la moëlle épinière. — Epilepsie. — Paralysie. — Hémiplegie. — Surdité.

L'*électro-magnétique* ne produit aucune douleur, secousse ou sensation, n'impose aucun assujétissement incommode ; le malade n'est pas même obligé de se déshabiller pendant l'application.

M. DECOURT,

Wantant mettre ce traitement à la portée de tous, a établi des appareils simplifiés, qu'il vendra ou louera aux personnes qui désireraient se traiter chez elles.

Il prévient les personnes qui voudront bien lui faire l'honneur de le visiter, qu'il ne *séjournera que quelques jours dans cette ville.*

Il est descendu, pour peu de jours, rue d'Orléans, n° 39, au 2^{me}, à Saumur.

M. COMTE OPTICIEN-OCU-

LISTE DE PARIS.

vient d'arriver en notre ville. Les brillants résultats qu'il a obtenus dans notre département et dans tous les environs, et la réputation qu'il a acquise dans ces contrées pour les maladies des yeux, au moyen de ses verres d'optique, nous le font recommander d'une manière toute particulière à ceux de nos concitoyens qui pourraient avoir besoin du ministère de cet habile praticien.

Traitement des Maladies des yeux.

Comme les opérations sont toujours douloureuses et sans succès, M. COMTE, opticien-oculiste de Paris, vient de découvrir, après vingt années de recherches, des verres d'optique avec lesquels toutes les vues altérées ou affaiblies obtiennent les plus grands résultats.

M. COMTE doit sa réputation tant à sa science qu'à son habileté à appliquer aux diverses altérations de la vue des verres d'une rare perfection.

Les succès qu'il a obtenus dans les diverses villes qu'il a parcourues, et les éloges qu'ils lui ont valu, de la part des journaux tant de Paris que des départements, le recommandent d'une manière toute spéciale aux presbytes, aux myopes et enfin à tous ceux dont la vue est affaiblie.

Genres de vue pour lesquels ces verres sont spécialement fabriqués.

— Vues qui voient bien de loin et mal de près. — Vues à qui il semble que les objets qu'elles voient de près se dédoublent et se bifurquent. — Vues troubles converties de nuages. — Vues qui, par instant, voient voltiger de petits points noirs. — Vues abimées par l'emploi des verres ordinaires. — Vues où les paupières tremblent de faiblesse. — Vues atteintes de strabisme ou faiblesse de l'un des deux yeux, ce qui occasionne les vues louches. — Vues dont le cristallin se couvre de cataracte. — Vues dont un œil est plus fort que l'autre. — Vues usées par l'âge. — Vues où l'œil est paralysé. — Vues où le nerf optique est trop faible pour embrasser les objets, ce qui occasionne des écoulements d'eau. — Vues où un œil est myope et l'autre presbyte. — Vues qui supportent avec peine les rayons du soleil et le grand air. — Vues où les yeux sont entourés de sang. — Vues qui voient les objets doubles. — Vues qui voient bien de loin et mal ou pas du tout de près. — Vues où le nerf optique commence à être paralysé. — Vues opérées de la cataracte. — Vues où la rétine est attaquée. — Vues dont les paupières sont enflammées. — Vues qui n'aperçoivent plus qu'un peu et qui seraient abandonnées des autres oculistes. — Généralement lunettes pour toute espèce de vue.

M. COMTE, qui ne séjournera que fort peu de temps à Saumur, demeure rue d'Orléans, 39, au deuxième. (000)

BOURSE DU 20 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 63 35.

4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 91.

BOURSE DU 21 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 63 70.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91.

P. GODET, propriétaire-gerant.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

HOSPICES DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION A faire auxdits Hospices, pendant l'année 1856.

Le mardi 11 décembre 1855, à l'heure de midi, il sera procédé, en présence de la Commission administrative des Hospices de Saumur, en son bureau, à l'Hôtel Dieu, à l'adjudication des fournitures à faire auxdits Hospices, depuis le 1^{er} janvier 1856 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Pain;
- 2^{me} id. Beurre;
- 3^{me} id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olive, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin, pruneaux du pays en bouchon;
- 4^{me} id. Pommes de terre, haricots blancs et haricots rouges;
- 5^{me} id. Huile de colza, chandelle, bougie;
- 6^{me} id. Bois à brûler, cotrets, charbon de bois, braise de four;
- 7^{me} id. Charbon de terre, de la provenance de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat des Hospices, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs, dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire aux Hospices de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes et fractions de centime, c'est-à-dire quart, tiers ou moitié de centime.

Toutes les soumissions pour les fournitures de riz, vermicelle, huile d'olive ou de colza, miel, sucre et savon, se sont accompagnées d'échantillons portant le même cachet que les soumissions.

On n'admettra à concourir aux adjudications que des personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours, de midi à trois heures, les fêtes et dimanches exceptés. (625)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE PIÈCE DE TERRE

Contenant 91 ares, près le Pont-Fouchard, sur le chemin de Saint-Florent.

S'adresser audit notaire. (626)

On désire un APPRENTI GANTIER. S'adresser à M. BLANCHET, gantier, place de la Bilange. (566)

Etude de M. F. MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de justice.

Le samedi 24 novembre 1855, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place publique du Marché de la ville de Saumur, il sera, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur audit Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, consistant en :

Meubles meublants, linges de toutes espèces, effets d'habillements, vaches, cochon, cheval, charrues, charrette, harnais, et divers ustensiles aratoires, 1,500 kilos de luzerne, paille et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (627)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Fournitures de Pain de Troupe à faire en 1856.

Le samedi 15 décembre 1855, il sera procédé, à une heure du soir, à la mairie de Fontevault, sur soumissions cachetées, et au rabais sur le cours de taxe locale, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire, pendant l'année 1856, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans la circonscription de l'arrondissement de la place de Fontevault, composé comme ci-après :

« Fontevault, les gîtes de Baugé, des Rosiers, de Doué et de Vihiers, ainsi que toutes les places, gîtes, cantonnements et localités de l'arrondissement, moins Saumur. »

L'adjudication sera faite, par les soins d'une commission que présidera le Sous-Intendant militaire ou son suppléant légal (le Maire).

Les personnes qui voudront prendre part auxdites opérations devront déposer, avant le 5 décembre, terme de rigueur, dans les bureaux de la mairie de Fontevault, une déclaration faisant connaître leur intention, et indiquant leurs nom, prénoms, domicile et qualité.

Le Président de la Commission donnera récépissé de chaque soumission déposée.

A dater dudit jour, 5 décembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le Président de la Commission pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

Chaque commission délibérera, le 6 décembre, sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires; ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées, qui seront informées, au moins 5 jours à l'avance, du jour et de l'heure auxquels l'adjudication aura lieu.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'intendance militaire, et spécialement dans ceux des présidents de commission, où il sera également communiqué un état des places de stations, cantonnements et gîtes d'étape dont se compose chaque arrondissement de fourniture.

Saumur, le 20 novembre 1855.

Le Sous-Intendant militaire, Signé : BROU. (628)

ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

ADJUDICATION

de

L'HUILE A BRULER.

Le 24 décembre 1855, à midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'École de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, conformément aux dispositions du cahier des charges du 10 octobre, à l'adjudication de la fourniture ci-après, savoir :

L'huile à brûler nécessaire pour l'éclairage de l'École de cavalerie pour l'année 1856.

Le cahier des charges relatif à cette fourniture est déposé au bureau du capitaine d'habillement où l'on peut en prendre connaissance, chaque jour, de midi à quatre heures du soir.

Saumur, le 21 novembre 1855,

Pour le Conseil d'administration de l'École de cavalerie,

Le Colonel Président,

(629) Signé : SCHMIDT.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Ministère de la Guerre.

VENTE

d'Effets d'habillement et de harnachement, de vieille fonte, ferraille, etc., d'ormeaux abattus et de paille avariée.

Le lundi 3 décembre prochain, à midi, dans un des manèges de l'École impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente publique aux enchères d'une très-grande quantité d'effets hors de service, consistant en tuniques, capotes, habits, galons d'or, d'argent et de laine, selles anglaises, brides, mors, trois prélaris, dix ormeaux en grume, etc., etc; le tout provenant de l'École impériale de cavalerie.

On paiera comptant et sans frais.

Saumur, le 20 novembre 1855.

Le Receveur des Domaines,

(630) LINACIER.

ON DEMANDE DE SUITE :

Un Caissier, beaux appointements (cautionnement);

Divers Employés pour la Nouveauté et une personne pour reporter les écritures.

S'adresser à M. BOISSIER. (631)

CORSETS.

M^{mes} FROGER et TRIGER, arrivant de Paris, ont l'honneur de prévenir les Dames qu'elles viennent de s'établir dans la ville de Saumur, pour la fabrication des Corsets, sur mesure.

Elles habitent, rue Saint-Jean, 34, vis-à-vis M. Boissier. (579)

A LOUER

Présentement

MAISON, occupée par M. Delouche, place Saint-Michel, vue sur le Quai. S'adresser à M. CHUDEAU père. (40)

A CÉDER

De suite,

Un FONDS DE COMMERCE d'articles de Sellerie, Carrosserie et Bourrellerie, parfaitement achalandé, sis à Poitiers.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à MM. DASTRE J^{ne} et BRÛÈRE, rue Saint-Porchaire, à Poitiers. (413)

A CÉDER

A des conditions très-avantageuses,

Un MAGASIN DE LIBRAIRIE, Papeterie et Cabinet de Lecture, bien achalandé, ayant une bonne et nombreuse clientèle, situé dans un chef-lieu d'arrondissement du département de Maine-et-Loire.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur. (411)

Dépôt

DE BOIS DE CHAUFFAGE

de toute espèce.

S'adresser à M. LETOULLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (460)

A VENDRE

Une belle et bonne CHIENNE couchante, âgée de 3 ans.

S'adresser au bureau du Journal.

HOTEL BUDAN, A SAUMUR.

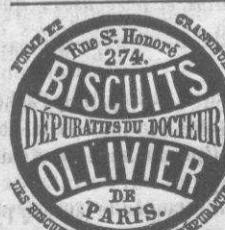
Comme d'habitude on trouvera toujours des Fromages de Styton, de Chester, de Septmoncel, de Sassenages, de Gérommée, etc., des Jambons d'York, de Mayence et de Strasbourg;

Des Pâtés de Strasbourg et autres; Des Conserves au vinaigre, anglaises et françaises; Des Saucissons de Lyon, d'Arles, de Brunswic; des Langues fourrées de Hollande, etc., etc.

La Marée arrive toujours tous les deux jours. Gibier de toutes espèces.

L'importance de la Maison permet de faire et servir des diners à la ville et à la campagne, en prévenant seulement 24 heures à l'avance.

Le bon et le bon marché étant deux conditions essentielles, M. BUDAN a l'honneur de prévenir que, par suite d'arrangement avec les fournisseurs, il livrera diners et comestibles à des prix très-modérés. (574)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 32 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (422)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.